

PREMIER MINISTRE

Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement  
et des Risques Technologiques et Naturels Majeurs



14444 RM



**Cahiers Techniques  
de la Direction de l'Eau  
et  
de la Prévention des Pollutions  
et  
des Risques**

Hygiène et Sécurité  
dans  
les Stations d'Épuration  
des  
Collectivités Locales

N°25

1989

# Sommaire

---

INTRODUCTION ..... 7

LES PRINCIPAUX RISQUES  
DANS LES STATIONS D'ÉPURATION..... 11

LES RECOMMANDATIONS D'ORDRE  
GÉNÉRAL ..... 21

LES RECOMMANDATIONS D'ORDRE  
PARTICULIER..... 29

## **ANNEXES**

ANNEXE 1  
LES ASPECTS RÉGLEMENTAIRES..... 42

ANNEXE 2  
QUELQUES DONNÉES ÉCONOMIQUES..... 44

BIBLIOGRAPHIE ..... 49

ADRESSES UTILES..... 51

# Introduction

---

Assainir ce fut d'abord éloigner des zones d'habitation toutes les eaux en excès : eaux de pluie, eaux de ruissellement, eaux usées ménagères, puis eaux usées industrielles.

Au début du développement de l'urbanisation, les volumes et les flux de pollution étaient peu abondants (à l'exception de quelques grandes villes), et l'auto-épuration des milieux récepteurs était dans l'ensemble suffisante, pour leur conserver un bon niveau de qualité.

Mais le développement de l'urbanisation, de l'hygiène, du confort domestique, le développement de l'industrie, ont entraîné un accroissement considérable des flux d'eaux résiduares chargées en polluant de toutes sortes.

La politique de protection des milieux aquatiques amorcée avec la loi sur l'eau de 1964, a conduit progressivement à construire de plus en plus de stations d'épuration.

Il y avait, en 1978, environ 6.300\* stations d'épuration des collectivités locales traitant au total la pollution d'environ 30.000.000\* d'équivalents-habitants. Ce chiffre, déjà important, ne représente en fait que la moitié environ de la pollution brute annuelle transitant par les réseaux d'assainissement des communes.

Le nombre des stations d'épuration des collectivités locales s'élève actuellement à environ 8.000\*. Il devrait croître dans les années à venir pour traiter les quelques 30.000.000 d'équivalents-habitants restant.

Du fait de la composition des eaux résiduares, de la diversité des techniques d'épuration, le personnel d'exploitation de ces stations est soumis à des risques d'origine très diverses.

Ce document a été élaboré par le C.E.T.E.-MÉDITERRANÉE, qui s'est entouré des avis et des conseils de plusieurs administrations et des syndicats professionnels et ouvriers.

---

\* D'après "L'état de l'Équipement des Collectivités locales en matière d'Assainissement". - D.E.P.P.R. 1986.

---

Il présente une série de recommandations que les concepteurs d'une part, les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre d'autre part, doivent avoir à cœur de mettre en application lors de l'élaboration de chaque projet nouveau ou à la faveur d'une rénovation ou d'un agrandissement d'une station existante.

Outre l'action sociale collective à laquelle ils participeront ils créeront aussi les conditions d'une meilleure exploitation et d'un meilleur entretien de leurs ouvrages. Les conséquences sur le plan économique et de la protection de l'environnement seront bénéfiques à la fois à la collectivité concernée et à la communauté toute entière.